



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le 14 juillet 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2022-09.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement Z2019 concernant les stationnements. La demande, si elle est accordée, aura pour effet d'autoriser l'implantation d'un stationnement en cour avant, l'implantation de deux entrées de stationnement, l'implantation d'une aire de stationnement entre la façade du bâtiment et la rue, ainsi qu'une distance de 6.5 mètres entre les deux entrées contrairement aux 166 et 170 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Cette construction se situe au 286-288, rue Saint-Alexandre dans la zone V2-2, sur le lot 5 825 293 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Marc-André St-Denis de la compagnie 9425-7250 Québec Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 28ième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière